

Comme **94%** des Français*,
Sam fait confiance à son pharmacien
pour le vacciner. Et vous ?



Adolescent, adulte, senior ?

À partir de 11 ans, votre pharmacien peut désormais vous prescrire et vous administrer l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal**1.

*Pourcentage de personnes satisfaites des vaccinations contre la grippe et la COVID proposées en pharmacie (sur 1182 participants). Enquête menée entre le 19 janvier et le 21 février 2023, par l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO) et France Assos Santé sur l'intérêt des français pour les nouvelles missions des pharmaciens. Disponible sur : https://uspo.fr/wp-content/uploads/2023/03/2023-03-22-resultat_enquete-patient.pdf

** Adultes et enfants à partir de 11 ans, hormis la prescription de vaccins vivants atténués chez des personnes immunodéprimées.

1. Légifrance, Décret n° 2023-736 du 8 août 2023 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens d'officine, des infirmiers et des pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur, des professionnels de santé exerçant au sein des laboratoires de biologie médicale et des étudiants en troisième cycle des études pharmaceutiques.

Sanofi Pasteur Europe S.A.S au capital de 58 200 000€ - R.C.S.Lyon B 821 177 425 - MAT-FR-2402557 - FRAN000005637B - 2024

Pour plus d'informations,
demandez conseil
à votre pharmacien.

Grâce à sa **proximité** et à sa
disponibilité, se faire vacciner
n'a jamais été aussi **accessible**.

sanofi